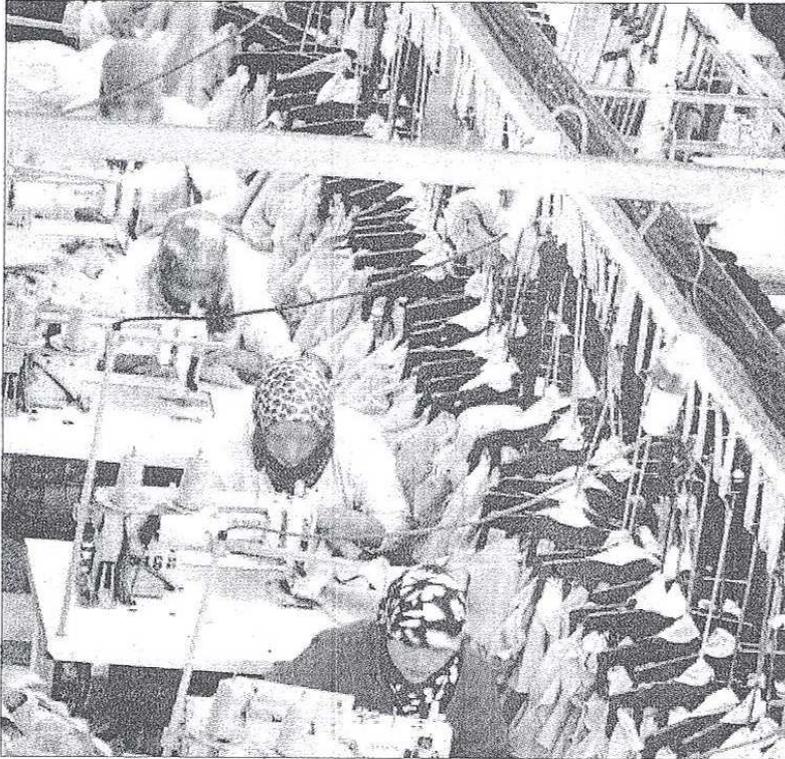


Salaire minimum

La première hausse dans deux semaines



Dans l'industrie, le commerce et les services, le SMIG sera fixé à 12,85 DH/h à partir du 1^{er} juillet 2014 et à 13,46 DH/h à partir du 1^{er} juillet 2015.

Le projet de décret relatif à la hausse du SMIG a été adopté en Conseil de gouvernement. Celui-ci sera donc augmenté de 10% : 5% à partir du 1^{er} juillet 2014 et autant après un an.

Le gouvernement officialise la revalorisation du SMIG. Cette décision, prise à la veille du premier mai dernier et qui a provoqué des remous dans le monde des affaires, a fait l'objet d'un projet de texte qui vient d'être adopté par l'Exécutif.

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi à Rabat sous la présidence du Chef du gouvernement, Abdelillah Benkirane, a en effet approuvé le projet de décret n°2-14-343 relatif à la hausse du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) en industrie, commerce, professions libres et agriculture.

Selon le gouvernement, ce décret, présenté par le ministre de l'Emploi et des affaires sociales, est une mise

en œuvre des résultats du dialogue social mené avec les partenaires économiques et sociaux en avril dernier, et à l'issue duquel «il a été décidé de promouvoir la situation financière des salariés dans les secteurs public et privé». Ainsi, le SMIG sera augmenté de 10% en deux tranches dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services et de l'agriculture. La première tranche de 5% prendra effet le 1^{er} juillet 2014 et la seconde un an après (1^{er} juillet 2015), a rappelé le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, dans un communiqué lu à l'issue du conseil.

De ce fait, est-il précisé, le SMIG dans l'industrie, le commerce et les services

sera fixé à 12,85 DH/h à partir du 1^{er} juillet 2014 et à 13,46 DH/h à partir du 1^{er} juillet 2015.

Pour le secteur agricole, forestier et assimilé, le salaire minimum journalier sera de 66,56 DH à partir du 1^{er} juillet 2014 et de 69,73 DH à partir du 1^{er} juillet de l'année suivante.

Si cette décision est pour le gouvernement une exécution des engagements qu'il avait pris et une manière de se racheter après une série d'augmentation des prix de certains produits, le patronat, lui, la considère comme contreproductive pour l'économie.

Au lendemain de l'annonce de la hausse du SMIG par le gouvernement, il a en effet vivement réagi. La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a publié un communiqué où elle a qualifié cette décision de politique et a exprimé sa «vive inquiétude». Elle a notamment déploré une hausse du coût du travail «qui s'inscrit en décalage total avec l'objectif de la nouvelle stratégie de relance industrielle 2014-2020, mise en place par le gouvernement (...), et visant à créer 500.000 nouveaux emplois en 7 ans».

Pour la CGEM, une telle hausse, «appliquée sans contreparties», se traduira par l'accroissement de l'érosion de la compétitivité de l'industrie marocaine et un impact négatif sur l'emploi industriel. De plus, a-t-elle estimé, cette hausse pourra pousser les entreprises à basculer dans l'informel et annihiler les efforts d'en faire sortir celles qui y sont encore. Autant dire que les négociations patronat-gouvernement autour du projet de Budget 2014 seront serrées. De leur côté, les syndicats ont certes vu une de leurs demandes aboutir. Mais, ils n'ont pas exprimé un satisfecit net, considérant cette mesure minime par rapport à l'ensemble de leurs revendications. ■

Lahcen Oudoud